



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

**Séance du conseil communautaire
du 14 mars 2022
Compte-rendu**

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt et un, le quatorze mars à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 3 mars dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	26	
Suppléants :	0	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	2	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 26

II. Vérification du quorum

Le président procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. François PERROT, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE** : Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS**, M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, Mme Elisabeth MASSON, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE**, M. François-Xavier LABROUSSE, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Stéphanie ROTURIER, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs :

Excusés : M. Wilfried FOURNIER, M. Gilles RIPOCHE.

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 février 2022 a été transmis par courriel le 17 février 2022. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

VI. Ordre du jour et délibérations prises

1. Approbation des comptes de gestion 2021

(Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable, Budget lotissement La Gachère)

Les Comptes de gestion de la Communauté de communes (Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable, Budget lotissement La Gachère) dressés, pour l'exercice 2021, par le Comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation des comptes administratifs 2021

(Budget Principal, Budget habitat, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement, Budget Eau Potable, Budget lotissement La Gachère)

Le Conseil Communautaire approuve les comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes (habitat, assainissement, Ordures Ménagères, Eau Potable, et lotissement La Gachère) de la Communauté de communes du Rouillacais à l'unanimité.

3. Comptes administratifs 2021 - bilan des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Communautaire certifie qu'il n'y a eu ni acquisitions, ni cessions immobilières en 2021.

4. Affectation de résultats d'exploitation 2021 - Budget Général

Constatant que le résultat de clôture 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 3 595 836.04 €
- Un excédent d'investissement de 1 421 495.51 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 948 165.82 €.

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créateur 002) : **3 595 836.04 €**

5. Affectation de résultats d'exploitation 2021 - Budget Eau Potable

Constatant que le résultat de clôture 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 450 427.25 €
- Un excédent d'investissement de 533 269.84 €

- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 719 353.19 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Exécution du virement à la section d'investissement (1068) : **186 083.35 €**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur 002) : **1 264 343.90 €.**

6. Affectation de résultats d'exploitation 2021 - Budget Assainissement

Constatant que le résultat de clôture 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 357 493.49€
- Un déficit d'investissement de 51 374.03 €
- Un excédent d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 202 208.95 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur 002) : **357 493.49 €**

7. Affectation de résultats d'exploitation 2021 - Budget Habitat

Constatant que le résultat de clôture 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 100 081,40 €
- Un déficit d'investissement de 12 887,34 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 21 734,53 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Exécution du virement à la section d'investissement (R1068) : **34 621,87 €**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur 002) : **65 459,53 €**

8. Affectation de résultats d'exploitation 2021 - Budget OM

Constatant que le résultat de clôture 2021 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 63 935,67 €
- Un excédent d'investissement de 142 610,63 €
- Un déficit d'investissement sur les Restes à Réaliser (RAR) de 16 000,00 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement (report nouveau créiteur 002) : **63 935,67 €**

9. Affectation de résultats d'exploitation 2021 - Budget Lotissement La Gachère

Constatant que le résultat de clôture 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0 €
- un excédent d'investissement de 0 €

Le Conseil Communautaire décide de clôturer le budget Lotissement La Gachère.

10. Budget primitif 2022 – Budget principal

Le Conseil Communautaire, vote le Budget Primitif 2022 de la Communauté de communes, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 7 707 936,04 €

- 011 - Charges à caractère général : 464 216,00 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 979 285,00 €
- 014 - Atténuations de produits : 1 200 432,00 €
- 022 – Dépenses imprévues : 24 859,00 €
- 023 - Virement à la section d'investissement : 3 161 617,20 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 334 453,10 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 1 491 009,00 €
- 66 - Charges financières : 51 912,74 €
- 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 152,00 €

Recettes de fonctionnement : 7 707 936,04 €

- 002 - Résultat d'exploitation reporté : 3 595 836,04€
- 013 - Atténuations de charges : 2 000,00 €
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 0,00 €
- 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 118 000,00 €
- 73 - Impôts et taxes : 2 760 500,00 €
- 74 - Dotations, subventions et participations : 981 600,00 €
- 75 - Autres produits de gestion courante : 250 000,00 €
- 77 – Produits exceptionnels : 0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 8 541 735,04 €

- 020 – Dépenses imprévues : 361 486,81 €
- 041 - Opérations patrimoniales : 40 000,00 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 198 087,48 €
- 20 - Immobilisations incorporelles : 362 181,00 €
- 204 - Subvention équipement versée : 0,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles : 553 826,16 €
- 23 - Immobilisations en cours : 6 776 153,59 €

Recettes d'investissement : 8 541 735,04 €

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 421 495,51 €
- 021 - Virement de la section d'exploitation : 3 161 617,20 €
- 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 334 453,10 €
- 041 - Opérations patrimoniales : 20 000,00 €
- 13 - Subventions d'investissement : 3 124 169,23 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées : 300 000,00 €
- 458201 – Opérations sous mandats : 180 000,00 €

11. Budget primitif 2022 – Budget Eau Potable

Le Conseil Communautaire vote le Budget Eau Potable 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 2 036 513,39 €

- 011 - Charges à caractère général : 35 000,00 €
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 45 000,00 €
- 022 – Dépenses imprévues : 7 000,00 €

023 - Virement à la section d'investissement : 1 646 467,34 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 249 932,05 €
65 - Autres charges de gestion courante : 17 000,00 €
66 - Charges financières : 35 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles : 500,00 €
68 – Dotations aux amortissements : 614,00 €

Recettes de fonctionnement : 2 036 513,39 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 1 264 343,90 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 146 499,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 620 000,00 €
76 – Produits financiers : 5 670,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 2 667 861,63 €

020 – Dépenses imprévues : 79 129,43 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 146 499,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 71 399,17 €
23 - Immobilisations en cours : 2 370 834,03 €

Recettes d'investissement : 2 667 861,63 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 533 269,84 €
021 - Virement de la section d'exploitation : 1 646 467,34 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 249 932,05 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves : 186 083,35 €
27 – Autres immobilisations financières : 5 909,05 €

12. Budget primitif 2022 – Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire vote le Budget Assainissement 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 874 451,49 €

011 - Charges à caractère général : 74 100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : 100 500,00 €
022 – Dépenses imprévues : 10 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement : 419 189,23 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 189 651,26 €
65 - Autres charges de gestion courante : 35 700,00 €
66 - Charges financières : 40 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles : 4 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 1 311,00 €

Recettes de fonctionnement : 874 451,49 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 357 493,49 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 151 958,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 345 000,00 €
74 – Subventions d'exploitation : 20 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 1 542 799,97 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 252 520,11 €
020 – Dépenses imprévues : 52 321,86 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 151 958,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 75 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles : 130 000,00 €
23 - Immobilisations en cours : 881 000,00 €

Recettes d'investissement : 1 162 365,49 €

021 - Virement de la section d'exploitation : 419 189,23 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 189 651,26 €
13 - Subventions d'investissement : 343 525,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 210 000,00 €

13. Budget primitif 2022 – Budget Habitat

Le Conseil Communautaire vote le Budget Habitat 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 376 309,53 €

011 - Charges à caractère général : 91 552,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : 65 000,00 €
022 – Dépenses imprévues : 11 587,40 €
023 – Virement section investissement : 73 581,08 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 83 820,00 €
65 - Autres charges de gestion courante : 35 480,00 €
66 - Charges financières : 15 289,05 €

Recettes de fonctionnement : 376 309,53 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 65 459,53 €
70 – Produits des services : 4 200,00 €
74 - Dotations, subventions et participations : 100 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante : 201 000,00 €
77 – Produits exceptionnels : 5 650,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 202 772,95 €

001 – Solde d'exécution reporté : 12 887,34 €
16 - Emprunts et dettes assimilées : 102 151,08 €
20 - Immobilisations incorporelles : 30 000,00 €
23 - Immobilisations en cours : 56 234,53 €

Recettes d'investissement : 202 772,95 €

021 – Virement section fonctionnement : 73 581,08 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 83 820,00 €
10 – Dotations, fonds divers : 34 621,87 €
13 - Subventions d'investissement : 10 750,00 €

14. Budget primitif 2022 – Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire vote le Budget Ordures Ménagères 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 1 348 250,67 €

011 - Charges à caractère général : 343 600,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés : 391 085,00 €
022 – Dépenses imprévues : 10 000,00 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 75 695,86 €
 65 - Autres charges de gestion courante : 509 000,00 €
 66 - Charges financières : 594,81 €
 67 - Charges exceptionnelles : 10 000,00 €
 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions : 8 275,00 €

Recettes de fonctionnement : 1 348 250,67 €

002 - Résultat d'exploitation reporté : 63 935,67 €
 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 27 315,00 €
 13 - Atténuations de charges : 7 000,00 €
 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations : 1 250 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 299 306,49 €

020 – Dépenses imprévues : 3 101,92 €
 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 27 315,00 €
 16 - Emprunts et dettes assimilées : 22 889,57 €
 21 - Immobilisations corporelles : 240 000,00 €
 23 - Immobilisations en cours : 6 000,00 €

Recettes d'investissement : 299 306,49 €

001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 142 610,63 €
 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section : 75 695,86 €
 10 – Dotations : 1 000,00 €
 16 - Emprunts et dettes assimilées : 80 000,00 €

15. Vote des subventions aux associations

Sur proposition de la commission Animation du Territoire, le conseil communautaire attribue les subventions 2022 aux associations comme suit :

ACPR	2 000,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	300,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE ROUILLAC	3 000,00 €
ASSOCIATION CYCLISTE JARNAC-AIGRE-ROUILLAC	1 405,00 €
ASSOCIATION DE LA LOGERIE	1 080,00 €
AU PLAISIR DE LIRE	700,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 000,00 €
CERCLE DE JUDO	1 000,00 €
CHEMIN DU HERISSON	3 586,00 €
CLUB DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ROUILLAC	400,00 €
CLUB DES CINEPHILES	1 500,00 €
COMITE D'ANIMATION AUGÉ ST MEDARD	1 500,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL CYCLISTE DE LA CHARENTE	2 000,00 €
CORRC	1 500,00 €
COURANTS EN ROUILLACAIS	250,00 €
DANSE ET CULTURE DU ROUILLACAIS	1 000,00 €
ECOLE DU NUMERIQUE DE VAUX ROUILLAC	1 500,00 €
EVI-DANSE	1 000,00 €
FNATH	100,00 €
FOOTBALL CLUB ROUILLAC	2 000,00 €

GROUPEMENT DES JEUNES DU ROUILLACAIS (FOOT)	2 000,00 €
INSERT R	11 000,00 €
KARATE CLUB ROUILLACAIS	1 000,00 €
LA RONDE DES FINS BOIS	500,00 €
L'ALAMBIC	10 000,00 €
LE JARDIN A MALICES	3 700,00 €
LE ROUILLACAIS A CHEVAL	2 000,00 €
LEAGUE DES ENTREPRENEURS DU ROUILLACAIS	1 000,00 €
LES GALOCHES MAREUILLAISES	1 200,00 €
LES ROSES DEJANTEES	1 500,00 €
LES SAVONS FOUS	1 100,00 €
MOSAIC	5 600,00 €
OPEN AR'T	500,00 €
PETANQUE ROUILLACAISE	800,00 €
REGALADE	2 500,00 €
ROUTARDS DU SPORT	2 500,00 €
TEAM COMPETITION DU RENOUVEAU	1 000,00 €
TENNIS CLUB DE ROUILLAC	1 000,00 €
TENNIS DE TABLE - TTCSG	1 000,00 €

16. ALPR : subvention 2022 et solde des subventions 2020 et 2021

La Communauté de Communes du Rouillacais s'engage à financer les actions 2022 de l'Association Loisirs en Pays Rouillacais à hauteur de 230 000 €.

Un solde de subvention 2020 et 2021 sera versé à l'ALPR pour un montant de 9 627,75 €.

17. Office de Tourisme du Rouillacais : subvention 2022

La Communauté de Communes du Rouillacais s'engage à financer les actions 2022 de l'Office du Tourisme du Rouillacais à hauteur de 141 000 €, y compris les 12 000€ correspondant à l'Eté Actif et Solidaire.

18. La Palène : subvention complémentaire 2022

La Communauté de Communes du Rouillacais s'engage à subventionner 2 événements marquants : les JEMA – Journées Européennes des Métiers d'Art et le festival Arts En Herbe, à hauteur de 7 000€ par événement. Ces 2 événements ne sont pas inclus dans la Convention d'objectifs.

19. Vote de la Taxe GEMAPI

Le Conseil Communautaire décide le produit de la taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) à 80 000 € pour l'année 2022.

20. Dotation de solidarité

Le conseil communautaire décide de verser une dotation de solidarité d'un montant total de 315 000 € aux communes membres selon la répartition suivante :

- 40 % au prorata de la population
- 30 % au prorata des bases des 4 taxes (TH-RS, TFB, TFNB, CFE) 2021
- 30% au prorata de la superficie de chaque commune

DOTATION DE SOLIDARITE - ANNEE 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

COMMUNES	POPULATION 1er janvier 2022	40%	bases 2021*	30%	Superficie	30%	TOTAL
COURBILLAC	771	9 567,26	588 848	3 828,39	11,83	3 902,59	17 298,24
DOUZAT	453	5 621,23	427 822	2 781,48	11,48	3 787,13	12 189,84
ECHALLAT	498	6 179,63	487 426	3 169,00	15,14	4 994,52	14 343,15
GENAC-BIGNAC	1025	12 719,13	1 012 349	6 581,78	33,31	10 988,60	30 289,51
MARCILLAC LANVILLE	501	6 216,86	638 908	4 153,86	18,41	6 073,26	16 443,97
MAREUIL	402	4 988,38	430 069	2 796,09	11,51	3 797,02	11 581,49
MONS	242	3 002,95	325 211	2 114,36	20,11	6 634,07	11 751,38
ROUILLAC	3013	37 388,02	7 009 991	45 575,41	55,55	18 325,33	101 288,77
ST AMANT DE NOUERE	378	4 690,57	383 717	2 494,73	11,15	3 678,26	10 863,56
ST CYBARDEAUX	836	10 373,84	767 417	4 989,36	20,99	6 924,37	22 287,57
ST GENIS D'HIERSAC	913	11 329,33	818 095	5 318,84	19,08	6 294,28	22 942,45
VAL D'AUGE	821	10 187,71	1 301 506	8 461,73	44,53	14 689,96	33 339,40
VAUX ROUILLAC	301	3 735,08	343 764	2 234,98	13,37	4 410,62	10 380,67
TOTAUX	10154	126 000,00	14 535 123,00	94 500,00	286,46	94 500,00	315 000,00

21. Attribution de compensation 2022

L'attribution de compensation étant fixé chaque année à 515 517 € et sachant que les sommes négatives ne sont pas demandées aux communes, le conseil communautaire approuve le versement de la part d'attribution de compensation, liées aux précédents transferts de compétences, aux 4 communes dont les sommes sont positives suivant le tableau joint.

Communes	Attribution de compensation 2022
COURBILLAC	-5 964.15
ECHALLAT	-6 636.47
DOUZAT	-89.55
GENAC -BIGNAC	-10 319.30
MARCILLAC	-1 750.59
MAREUIL	-5 825.74
MONS	8 447.17
ROUILLAC	478 721.68
ST AMANT DE NOUERE	-1 236.89
ST CYBARDEAUX	-8 862.17
ST GENIS	-8 042.42
VAL D'AUGE	28 347.59
VAUX ROUILLAC	-4 841.04
TOTAL A VERSER	515 516.44

22. Participation de la communauté de communes à des organismes publics 2022

Le Conseil Communautaire valide la participation financière à des groupements de collectivité.

CNAS	6 911,20 €
SBCP (GEMAPI)	13 622,00 €
EPTB Charente (GEMAPI)	2 485,00 €
SYMBA (GEMAPI)	6 737,00 €
SMA BACA (GEMAPI)	26 256,50 €
SYBRA (GEMAPI)	31 030,00 €
ATD 16 (assistance maîtrise ouvrage)	5 322,50 €
ATD 16 (volet numérique et RGPD)	4 064,50 €
ATD 16 (sur cotisation multisite)	1 016,13 €
ATD 16 (sauvegarde externalisée)	15 000,00 €
PETR	14 211,03 €
MISSION LOCALE	10 756,20 €
CAUE (participation France Renov')	2 805,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL (sesame)	1 512,00 €
OHE PROMETHEE	40,00 €
SDEG (participation fonctionnement)	30 309,44 €
SDEG (participation travaux aménagement)	13 159,83 €
ADCF	1 066,17 €
CAUE (conseil)	491,00 €
AMF	883,40 €
ATD 16 (marcoweb)	1 952,40 €
GRAND COGNAC (droit des sols)	18 000,00 €
SDEG (éclairage public)	331,00 €
ADIL	1 001,90 €
LES SAVOIRS DU COGNAC	1 502,85 €

23. Créances éteintes – Budget Déchets Ménagers

Les membres de la Communauté de Communes adoptent l'admission en « créances éteintes » la somme de 1 033,20 € sur le budget ordures ménagères.

24. Ressources humaines – Création et suppression de postes

Afin d'assurer la continuité des services et de valoriser la réussite au concours de rédacteur d'un agent, le Conseil Communautaire valide la modification du tableau des emplois présenté.

25. Règlement intérieur de la collectivité

Suite à l'avis favorable du Comité Technique, le Conseil Communautaire approuve le projet de règlement intérieur de la collectivité.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 11 avril 18h00 à la Communauté de Communes du Rouillacais

VIII. Questions et informations diverses

- Le Président propose la mise à disposition du Prieuré de Lanville pour accueillir des familles Ukrainiennes. Une cellule de coordination autour d'Edouard et Marion sera mise en place avec l'appui de Marie-Annick Roy-Plantevigne et Claudine Rodet.
- Le Président fait un rapide tour de l'assemblée pour rappeler la nécessité d'identifier les jeunes actuellement en études de médecine.
- Eric Couvidat fait part de ses craintes quant au devenir de Charente Numérique. Une réunion est programmée le 24 mars prochain.

A 20h45 le Président lève la séance.